



le jeudi 7 janvier 2021

**Monsieur Olivier VERAN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS

**Objet** : campagne de vaccination Covid 19.

Monsieur le Ministre,

Le 27 décembre dernier, la première phase de la campagne de vaccination a débuté dans notre pays.

En tant qu'élus de proximité en première ligne face aux conséquences dramatiques de ce virus sur nos territoires sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, nous saluons cette étape essentielle pour lutter contre la Covid-19.

Pour autant, en tant que Présidents de Conseils de Surveillance, les modalités et l'organisation de cette campagne nous interpellent.

En effet, seul le Centre Hospitalier Universitaire de Nice (CHU) est aujourd'hui habilité dans le département des Alpes-Maritimes à réceptionner et à stocker dans des congélateurs basse température les doses de vaccin.

Or, si nous ne remettons pas en cause les capacités du CHU à gérer au mieux cette mission éminemment délicate, tout indique que cette concentration des moyens sur un établissement unique ne constitue pas la stratégie la plus indiquée pour l'efficacité et la rapidité de la campagne de vaccination.

En effet, cette situation impose aux Centres Hospitaliers de Grasse, d'Antibes et de Cannes de mettre en place une logistique lourde et complexe pour acheminer sur leur commune respective les vaccins, avec tous les risques que cela comporte en termes de rupture de la chaîne du froid lors du transport des doses.

De même, l'éloignement entre l'unique site de stockage du département et les lieux de vaccination empêche la mise en place d'une vaccination à grande échelle de la part des Centres Hospitaliers précités.

La réactivité et la souplesse de ces établissements sont cependant primordiales pour accélérer l'immunisation collective de la population que chacun appelle de ses vœux.

Nous demandons donc instamment à l'Etat de permettre aux Centres Hospitaliers de Grasse, Antibes et Cannes - qui disposent des équipements de pointe à basse température pour conserver les doses - d'être autorisés à stocker le vaccin.

Cette rationalisation de la logistique sanitaire sur le territoire maralpin permettra d'augmenter sensiblement la cadence de vaccination et d'éviter la perte de vaccins qui serait regrettable du fait de la faiblesse des stocks actuels.

La mise en place de cette stratégie sanitaire plus offensive constitue à nos yeux un impératif essentiel pour optimiser la campagne de vaccination sur nos territoires qui - nous le rappelons - se distinguent par la présence d'une importante population à risque et au sein desquels la circulation du virus est particulièrement élevée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Président du Conseil de Surveillance du  
Centre Hospitalier de Grasse,



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Président du Conseil de Surveillance du  
Centre Hospitalier de Cannes,



**David LISNARD**  
Maire de Cannes

Président du Conseil de Surveillance du  
Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins,



**Jean LEONETTI**  
Maire d'Antibes Juan-les-Pins